

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du mardi 22 avril 2014  
à 9H30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 22 avril 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
  
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 22 avril 2014  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

### 5 MILIEUX NATURELS:

Estuaire : participation financière de l'Institution aux études scientifiques

Les deux parties de ce rapport ont pour objectif de compléter la connaissance sur deux thèmes majeurs dans l'estuaire : les hypoxies récurrentes (déficit d'oxygène dans l'eau) et la vie biologique avec la présence des espèces emblématiques sur le territoire.

#### 1 – Participation à l'étude « Impact de l'hypoxie, du stress chimique et du réchauffement climatique sur un poisson plat : le cas du flet en estuaire de Vilaine, comparativement à d'autres estuaires de la façade atlantique »

L'importance des estuaires en tant que zones de nourriceries pour les poissons plats (dont le flet) est reconnue mondialement. Toute altération, dégradation ou destruction de ces zones côtières peut limiter la croissance, la survie et la densité des juvéniles, affectant directement la viabilité de la population adulte. Le flet est ainsi considéré comme une espèce sentinelle de la qualité des milieux estuariens.

Par ailleurs, l'estuaire de la Vilaine est très régulièrement l'objet d'hypoxies (déficit en oxygène) dans l'eau. **Les impacts de ces hypoxies répétées sur le milieu estuarien, sur les espèces associées et sur les usages qui en dépendent, associées au changement climatique et aux pollutions chroniques, sont aujourd'hui peu connus.** Une meilleure connaissance des impacts de ces différents stress permettrait d'anticiper les stratégies et de mettre en place des plans d'actions pertinents et ciblés.

Des travaux précédents menés par le Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin (LEMAR) en partenariat avec d'autres instituts de recherche, notamment en estuaire de Vilaine, ont montré que différents stress (contaminants chimiques, hypoxie) pouvaient induire des réponses adaptatives spécifiques au niveau des populations de flet (indice de condition, taux de croissance, génotoxicité,...). Ils ont également mis en évidence l'intérêt des expérimentations de type multi-stress pour mieux comprendre les menaces qui pèsent sur les populations naturelles, particulièrement dans les estuaires qui seront de plus en plus exposés à de multiples sources de stress (polluants, hypoxie, stress thermique, modification du régime hydrique...).

Fort de ces résultats, le LEMAR propose d'aller plus en avant par rapport à ces résultats et vise à **explorer plus précisément les mécanismes d'acclimatation voire d'adaptation mis en place par les populations de flet pour faire face aux stress hypoxiques, chimiques et thermiques.** Les résultats de ces travaux permettront de mieux comprendre la capacité des espèces à s'adapter à un environnement en rapide mutation afin d'anticiper les changements attendus dans les communautés animales côtières. Des travaux de physiologie et de génétique des populations seront menés. **L'estuaire de la Vilaine sera un des estuaires étudiés,** avec l'estuaire de la Canche (Manche Est) et l'estuaire du Mondego au Portugal.

Ce projet est prévu sur une **durée de trois ans**. Il bénéficie de financements de la Région Bretagne à hauteur de 28 000 € TTC, et du LEMAR à hauteur de 28 000 € TTC. **Il est proposé que l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) participe à hauteur de 18 000 € TTC, soit 6000 € TTC/an. Ce montant est prévu au budget 2014.**

La participation de l'IAV dans ce projet serait formalisée par l'intermédiaire d'une convention entre le LEMAR et l'IAV.

**Il est demandé au Conseil d'Administration de valider la rédaction de la convention entre le LEMAR et l'IAV avec les modalités financières décrites ci-avant, et d'autoriser le président à signer cette convention pour une durée de trois ans.**

## **2 - Etude « Suivi de l'avifaune en estuaire de Vilaine »**

La construction du barrage d'ARZAL a modifié les équilibres estuariens en provoquant un envasement massif à l'aval du barrage, qui s'est accompagné d'une évolution du milieu, qui est devenu un site d'hivernage très important pour l'avifaune.

Deux conventions tripartites associant l'IAV, l'Université de Bretagne Sud (UBS) et Bretagne Vivante ont été mises en place en 2009-2011 et en 2011-2013 afin de mieux comprendre l'importance de cette avifaune. Les résultats montrent **l'importance de l'estuaire de la Vilaine en terme de capacité d'accueil, notamment d'espèces patrimoniales** (environ 50 000 oiseaux observés entre octobre 2011 et juin 2012), et ont confirmé qu'il s'agit d'un **site d'intérêt national et international** pour plusieurs d'entre elles (près de 40 % des effectifs nationaux en 2011-2012 pour la barge à queue noire, près de 5 % des effectifs nationaux en 2011-2012 pour l'avocette élégante,...).

Ce suivi doit être continué afin de disposer de tendances de l'abondance des espèces patrimoniales présentes, et d'établir un "point zéro" qui souvent fait défaut chaque fois qu'un événement climatique exceptionnel, ou de type grande pollution côtière a lieu. Ce point zéro permet alors d'estimer l'impact de tels événements.

Il est proposé au Conseil d'Administration de **passer avec l'UBS et Bretagne Vivante une nouvelle convention pour une durée de deux ans** (2013-2014 et 2014-2015), avec des conditions financières différentes des conventions précédentes, qui seront revues à la baisse. Il est proposé que l'UBS et Bretagne Vivante prennent en charge une partie des coûts du suivi et que la participation de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine soit désormais de **5 000 €/an** (et 10 000 € TTC au total) au lieu des 11 497 €/an fixés précédemment. Ce montant est prévu au budget 2014.

Cette participation, même fortement revue à la baisse, permettrait de maintenir ce suivi dans l'estuaire de la Vilaine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

- **décide de passer une convention selon les nouvelles modalités financières proposées**
- **autorise le président à signer cette convention pour une durée de deux ans.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

Jean-François GUERIN

